

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie POST UIT HESSDALEN VZW

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie Post Uit Hessdalen vzw domiciliée Rue Botha 57 – 2140 BORGERHOUT (Belgique) pour trois représentations du spectacle « Man Strikes Back » au théâtre l'Eclat les 19 et 20 avril 2022 ainsi que huit représentations du spectacle « Pakman » les 20 et 21 avril 2022 pour un montant de 11.091,84 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 15 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine